



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0327

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions sportives

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 69
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 5
Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

31/12/2020

et affichage le

31/12/2020

Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, François VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Vu le budget primitif 2020 de la communauté de communes Le Grésivaudan,
Vu la délibération n°DEL-2016-0133 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 09 mai 2016 relative aux ajustements apportés à la charte de partenariat sportif,

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir selon certains critères les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire. Dans le cadre de la *Charte de partenariat sportif adoptée le 9 mai 2016* et conformément au vote du Budget Primitif 2020, Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes, et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Bénéficiaire	Manifestation / Objet	Budget global	Proposition Subvention 2020	Enveloppe concernée
Rugby club Touvet Pontcharra Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de rugby basé au Touvet et à Pontcharra	84 681 €	3 830 €	SSUB # Chap.65 art.6574/415
Club Athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club d'athlétisme basé à Pontcharra.	155 383 €	7 940 €	Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé
Alliance Grésivaudan Judo	Subvention de fonctionnement à un club de judo basé principalement à Bernin et au Touvet.	165 000 €	3 670 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Union cycliste de Pontcharra Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club cycliste basé à Pontcharra.	63 670 €	2 230 €
AS Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football basé au Cheylas.	52 394 €	6 000 €
FOC ski en Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de ski basé à Froges.	76 340 €	1 180 €
Vélo club Froges Villard-Bonnot Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de cyclisme basé à Froges et Villard Bonnot.	15 761 €	540 €
Les « Tire-Clous du Grand Manti » – Grimpe en Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club d'escalade basé à Saint Vincent de Mercuze.	62 000 €	2 010 €
CO 7 Laux- Le Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de ski basé sur la station des 7 Laux.	323 000 €	5 780 €
Basket ball Crolles Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de basket basé à Crolles.	84 505 €	4 860 €
Handball club Crolles Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de handball basé à Crolles	85 843€	8 300 €
Grésivaudan Belledonne tennis de table	Subvention de fonctionnement à un club de tennis de table basé à Crolles	64 265 €	1 650 €
Cercle Sportif Grésivaudan Belledonne	Subvention de fonctionnement à un club de rugby basé à Villard Bonnot	166 109 €	4 700 €
Club nautique du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de natation basé à Crolles	219 599 €	4 140 €
Rugby Club du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de rugby basé sur Biviers/Montbonnot	122 791 €	3 380 €
Grési'athlé	Subvention de fonctionnement à un club d'athlétisme basé à Villard Bonnot	39 400 €	3 940 €
FC Crolles Bernin Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football basé à Crolles	175 845 €	10 000 €
ES Manival Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de football basé à St Ismier	197 650 €	9 460 €
Tennis de table du Grésivaudan	Subvention de fonctionnement à un club de tennis de table basé au Touvet	103 321 €	1 990 €
Dauphiné Ski Alpinisme	Subvention pour la course de la Belle étoile, manifestation de ski alpinisme les 30-31 janvier 2021. Epreuve se déroulant dans le massif de Belledonne avec un départ de la station des Sept	36 791 €	1 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	Laux à Pipay.		
Tennis club d'Uriage	Tournoi « Uriage eau thermale » Organisation d'un tournoi de tennis en partenariat avec la FFT pour relancer les compétitions après le confinement, rassemblant de nombreux joueurs parmi les 100 meilleurs français.	11 900 €	800 €
Grenoble outdoor aventure	UT4M : La course n'a pu avoir lieu cette année compte tenu de la crise sanitaire mais de nombreux frais avaient déjà été engagés par les organisateurs.	172 642 €	2 000 €
Ski club Cheminot de Montmélian	Organisation de 2 manches de la Coupe de France de Télémark au Collet d'Allevard les 23-24 janvier 2021	5 900 €	500 €
Vélo club froges-Villard Bonnot	Grimpée de Prapoutel : épreuve cycliste sur la base d'une course de côte. Course doyenne de la région Rhône-Alpes.	3 400 €	500 €
FC Crolles Bernin Grésivaudan	Tournoi des rois et reine. Tournoi jeune international de football en salle, les 9 et 10 janvier 2021 à Crolles.	10 000 €	500 €
Coralie FRASSE-SOMBET	Soutien à une sportive de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif.		1 500 €
Marion BORRAS	Soutien à une sportive de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif.		1 500 €
Isabelle LAFAYE	Soutien à une sportive de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif.		1 500 €
Anouck TRONCHET	Soutien à un sportif de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif. Soutien exceptionnel dans la mesure où Anouck Tronchet n'est encore qu'en catégorie espoirs.		500 €
Titouan BARTET	Soutien à un sportif de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif. Soutien exceptionnel dans la mesure où Titouan Bartet Tronchet est désormais dans la catégorie collectifs nationaux.		500 €
		Total	96 400 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

